

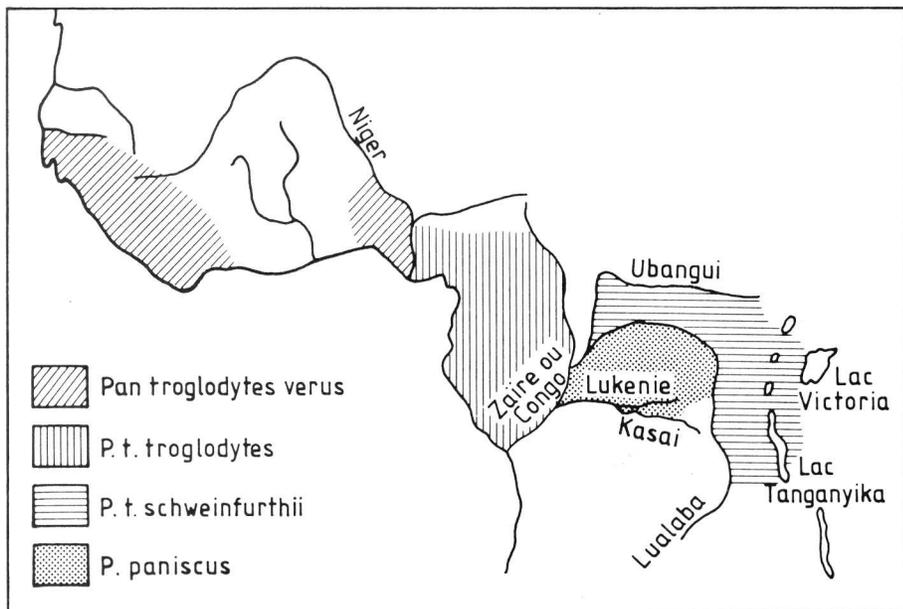
II. Le chimpanzé nain (*Pan paniscus*) du Zaïre Son étude et sa conservation

par
J.CI. RUWET

Le chimpanzé nain *Pan paniscus* du Zaïre n'est connu du monde scientifique que depuis quelque soixante ans. Un spécimen adulte de sexe féminin appartenant à la collection J. Ghesquière, enregistré en 1927 au Musée Royal du Congo Belge sous le numéro 9338, fut décrit par SCHWARZ en 1929 comme une sous-espèce nouvelle du chimpanzé commun, sous le nom de *Pan satyrus paniscus* (voir encadré p. 332). Cet holotype avait été récolté à 30 km au sud de la localité de Befale au sud de la basse Maringa, affluent de la rive gauche du Congo (voir carte p. 366). Parmi les caractéristiques relevées par SCHWARZ et justifiant une appellation propre, on peut citer la face noire et non claire, la tête plus ronde, le museau plus court, moins prognathe, le profil moins concave et, bien entendu, la taille et le poids inférieurs (voir photos pp. 329 et 337).

Cette découverte suscita un vif intérêt pour deux raisons. La description d'une nouvelle forme complétait le tableau familial des grands singes proches de l'homme à un moment où on commençait à s'intéresser à leur phylogénie commune; la localisation d'origine dûment attestée constituait un fait zoogéographique nouveau; on croyait en effet jusqu'alors que, comme le gorille, le chimpanzé était confiné aux forêts s'étendant sur la rive droite du fleuve (voir encadré p. 332 et carte p. 366).

Dès la parution de la note de SCHWARZ répercutée par SCHOUTEDEN dans le Bulletin du Cercle zoologique congolais, des correspondants de celui-ci firent savoir que, sur le terrain, ils n'ignoraient nullement l'existence d'un chimpanzé dans la cuvette forestière délimitée par la boucle du fleuve; ils signalaient une quinzaine de localités où le chimpanzé forestier à face noire était connu ! SCHOUTEDEN mentionne celles-ci dans une note du Bulletin du Cercle zoologique congolais annexé à la Revue de Zoologie et de Botanique Africaines en 1931, et il y joint des photos, notamment celles prises par un de ses correspondants, Monsieur DELFORGE, qui a eu l'idée d'élever simultanément un spécimen de chaque forme, capturés à peu de distance de l'embouchure dans le fleuve de l'Aruwimi, l'un sur la rive gauche près de Elisabetha, l'autre sur la rive droite près de Basoko. Les caractères distinctifs relevés par SCHWARZ sont nettement apparents sur ces photos (voir aussi p. 337). Notons que ces deux chimpanzés furent élevés avec succès pendant plus d'un an en quasi-liberté et s'adaptèrent parfaitement à leur environnement humain; par contre, ils succombèrent lors de leur transfert vers l'Europe...



La taxinomie et la nomenclature des chimpanzés sont demeurées longtemps fort confuses. Le nom générique *Pan* proposé par OKEN en 1816 ne fut validé qu'en 1950 et confirmé en 1965 (cf. NAPIER, 1967). On reconnaît aujourd'hui deux espèces :

- ***Pan troglodytes*** Blumenbach 1779, ou chimpanzé commun.
 Cette espèce comprend trois sous-espèces dont les aires géographiques sont précisées sur la carte ci-dessus :
Pan t. troglodytes Blumenbach 1779
 vit en Afrique centrale au creux du golfe de Guinée, de l' est du Niger jusqu'au Congo, tout en demeurant à l'ouest du fleuve;
Pan t. verus Schwarz 1934
 vit en Afrique de l'Ouest, en Sierra Leone et en Guinée d'une part, à l'ouest du Niger d'autre part;
Pan t. schweinfurthii Giglioli 1872
 vit en Afrique centrale et de l'Est, entre la rive gauche de l'Ubangui et la rive droite du Congo; il descend vers le Sud à l'est du Luabala et déborde en Ouganda jusqu'au lac Victoria, et en Tanzanie jusqu'à la rive orientale du lac Tanganyika.
- ***Pan paniscus*** Schwarz 1929 ou chimpanzé nain.
 Décrit d'abord comme une sous-espèce du précédent sous le nom de *Pan satyrus paniscus*; sa position systématique fut discutée par SCHOUTEDEN (1971) et COOLIDGE (1933). En 1954, TRATZ et HECK le placent dans un genre séparé *Bonobo*, dont le nom lui est familièrement resté. ALLEN lui a donné son statut spécifique en 1939.
 Le chimpanzé nain habite le bassin du Congo, dans la courbe délimitée par le fleuve au Nord, et par la Lukenie, et peut-être le Kasai, au Sud.

Dès le début des années trente, un spécimen de chimpanzé nain d'origine connue et correctement identifié fut exposé en connaissance de cause au zoo d'Anvers. Le mouvement de curiosité et l'intérêt scientifique pour cette espèce allaient dès lors susciter des convoitises de toutes sortes. Les jardins zoologiques voulurent chacun les exhiber au public; les musées cherchèrent à se procurer des peaux, des squelettes. Les uns et les autres stimulèrent le zèle de leurs récolteurs et correspondants, traitant directement aussi avec des marchands. Pendant longtemps, les jardins zoologiques, qui sont le plus souvent des entreprises commerciales ou des institutions privées, ne se sont souciés que de l'enrichissement de leurs collections, sans s'inquiéter des méthodes des récolteurs et marchands. Consciemment ou non, ils ont été les instigateurs et les complices d'un trafic auquel les chimpanzés nains ont payé un tribut de plus en plus lourd. Les adultes sont quasi inadaptés en captivité et, pour se procurer des jeunes, il faut les arracher à leurs parents après avoir abattu ceux-ci... Quant aux zoologistes, ils s'intéressaient moins à l'animal vivant qu'aux dépouilles à accumuler dans les nécropoles des collections de référence. Aujourd'hui encore, un défaut de maints chercheurs, face au respect de la vie, est de ne considérer un animal que comme une "préparation biologique", un matériel suscitant une question intéressante, et indispensable à sa solution; dans leur microcosme, il convient avant tout de disposer de l'animal; peu importe comment il est arrivé là où on a décidé de l'étudier, mort ou vivant. La recherche et le respect de la vie, la recherche et la conservation n'ont pas toujours fait et ne font pas toujours bon ménage.

Sous l'impulsion de chercheurs américains comme COOLIDGE (1933), ouverts à la fois à la zoologie et à l'anthropologie, on avait commencé assez tôt toutefois à s'intéresser au comportement du chimpanzé nain et à s'inquiéter davantage de l'animal vivant. COOLIDGE lui-même a cherché à préciser sa répartition géographique. Au tournant des années soixante et soixante-dix, des équipes japonaises et américaines, dont il faut louer le courage des membres travaillant en forêt dans des conditions très éprouvantes, se sont attachées à l'étude de l'écologie et de l'éthologie des chimpanzés nains, respectivement à Wamba et Yalosidi et dans la région de Lomako (voir carte p. 366). Ils ont réalisé déjà une ample moisson d'informations dont il découle malheureusement que l'espèce est menacée dans son aire naturelle par le braconnage comme par la transformation de son habitat du fait des exploitations forestières et de l'expansion agricole. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature UICN et le groupe de spécialistes sur les primates de son service de sauvegarde s'efforcent, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement PNUE et le Fonds Mondial pour la Vie Sauvage WWF, de contribuer à la création de réserves naturelles dans l'aire occupée par le chimpanzé nain (cf. SUSMAN et KABONGO, 1984 et OATES, plan d'action 1986-90).

En même temps que l'évolution générale des mentalités, les objectifs des plus sérieux des jardins zoologiques se sont modifiés. Certains d'entre eux, à côté d'un nombre incroyable d'institutions et sociétés à but purement lucratif et touristique, sont devenus des institutions respectées conscientes de leur rôle éducatif et scientifique et de leur responsabilité vis-à-vis de la conservation des espèces. Des recherches indispensables à la pleine compréhension de celles-ci, sur le plan de la physiologie, spécialement de la physiologie de la nutrition et de la reproduction, de la génétique, de l'immunologie, de la parasitologie, sont conduites par priorité dans des zoos.

Un nombre limité de jardins zoologiques (voir la série Int. Zoo Yb. de la Zoological Society of London) participent à la tenue des registres mondiaux des espèces rares élevées en captivité et à la mise à jour constante des registres généalogiques (studbooks); ils jettent ainsi les bases de

programmes de conservation des espèces en captivité. Ces zoos sont notamment convenus de traiter l'ensemble des spécimens des espèces rares et menacés dispersés dans leurs diverses collections comme les représentants de populations reproductrices sous haute surveillance et à l'intérieur desquelles il convient de faire circuler les géniteurs... et les embryons.

Selon les généticiens des populations comme FRANKLIN (1980) et SOULE (1983) cités par SCHMIDT (1986), une population de 250 à 500 exemplaires est toutefois nécessaire pour assurer la survie à long terme d'une espèce en captivité. Parmi les primates, seuls les orangs, gorilles et chimpanzés communs remplissent ces conditions, puisque leurs effectifs répertoriés dispersés dans les collections des institutions répondant aux enquêtes et participant aux studbooks dépassent 500 exemplaires. L'orang peut servir de modèle, car les recherches conduites dans les zoos, et notamment la gestion génétique de ses petites populations dispersées dans différentes collections, constituent un modèle de ce que les conservationnistes seront sans doute amenés à effectuer sur le terrain même, en matière d'échange de géniteurs, pour maintenir la vigueur d'isolats populationnels. Il faut noter que dans le cas de l'orang, il existe une station de réacclimatation dans la nature des spécimens captifs récupérés du trafic.

S'agissant du chimpanzé nain, on est loin de compte : la population captive s'élève à quelques dizaines de sujets (voir **tableaux 1 et 2**). VAN PUIJENBROECK (1985), responsable de la tenue du studbook pour cette espèce, a répertorié tous les cas enregistrés d'importations, de naissances et de décès dans les zoos de 1873 à 1983. Les chiffres disponibles ne constituent évidemment que la partie émergée de l'iceberg; le trafic illégal échappe à cette enquête. Les données de VAN PUIJENBROECK (voir aussi *Int. Zoo Yb*, 1986 et 1987 d'après ses données d'ailleurs, et NEUGEBAUER, 1985) montrent que si des progrès certains ont été accomplis pour l'élevage

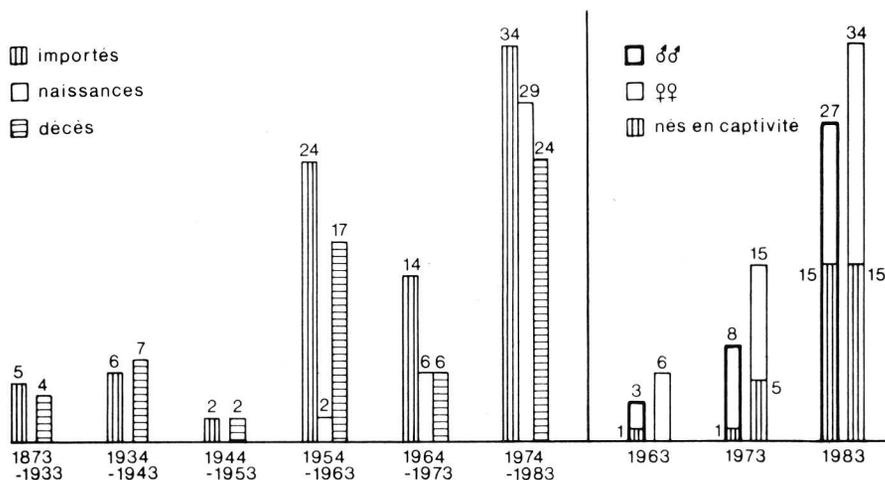


Diagramme. Données déclarées, de 1973 à 1983, des importations, naissances et décès en captivité du chimpanzé nain *Pan paniscus*.

A la fin de 1963, 1973 et 1983, le pourcentage de sujets nés en captivité était respectivement de 11, 26 et 49 %. Le nombre moyen de sujets par collection pour 11 institutions était respectivement de trois, 3,3 et 5 (d'après *Int. Zoo Yb.*, 1986 et dossier de B. VAN PUIJENBROECK, 1985).

Tabl. 1. Effectifs enregistrés de la population captive de chimpanzés nains *Pan paniscus*: 1983-1985.

	Recensés		dont, nés en captivité		nombre des institutions d'accueil
	♂♂	♀♀			
1983 *	26	29	14	14	11
1984 *	25	32	14	14	13
1985 **	26	30	14	13	12

* Int. Zoo Yb. 1984-85, 24/25, p. 598
et d'après Van Puijebroek, 1985.

** Int. Zoo Yb. 1986, 26, p. 530.

Tabl. 2. Répartition des chimpanzés nains *Pan paniscus* vivant en captivité dans les différentes institutions d'accueil en 1985.

Institution	Recensés		dont, nés en captivité*	
	♂♂	♀♀	♂♂	♀♀
Antwerpen (B)	4	3	3	0
Atlanta (USA)	3	6	2	5
Cologne (D)	3	1	2	0
Francfort (D)	4	6	3	4
Genk (B)	2	4	-	-
Liguano (I)	1	0	-	-
Medellin (Col.)	1	0	-	-
Morelia (Mex.)	1	1	-	-
Salvador (Brés.)	0	1	0	1
Stuttgart (D)	1	3	0	1
Wassenaar (NL)	3	4	1	1
Wuppertaal (D)	3	1	3	1
Total 12	26	30	14	13

* Il s'agit de sujets exposés dans l'institution mentionnée, et dont on sait qu'ils sont nés en captivité; mais du fait des échanges entre institutions, la naissance peut avoir eu lieu ailleurs, d'après Int. Zoo Yb. 1986, 26 p 529, et B. Van Puijebroek, 1985.

et la maintenance en captivité du chimpanzé nain, l'augmentation du volume global des effectifs répertoriés en captivité demeure largement dépendante de l'importation de spécimens prélevés dans la nature; si elles ont diminué par rapport au nombre de naissances en zoos, les captures et importations n'en continuent pas moins à croître rapidement (cf. diagramme p. 334).

Les effectifs actuels en captivité, quelques dizaines seulement, ne sont pas suffisants pour assurer la survie à long terme de la population captive de chimpanzés nains. Or, la tendance qui se développe de considérer les zoos comme les lieux privilégiés pour assurer le sauvetage des espèces rares et le mouvement scientifique qui s'organise autour des chimpanzés nains captifs conduisent dangereusement à penser qu'il faut étoffer les effectifs captifs par de nouveaux prélèvements dans la nature.

Certes, lorsque des sujets faisant l'objet d'un trafic illégal sont saisis par des inspections vétérinaires ou des services de douanes, ils doivent être dirigés vers des institutions d'accueil sérieuses, compétentes et agréées. Et si on a le devoir de tirer le meilleur parti possible des spécimens actuellement en captivité en Amérique, en Asie, en Europe, il n'y a aucune justification sérieuse à poursuivre des prélèvements dans la nature en Afrique pour approvisionner ces centres et laboratoires. Il faut au contraire inverser le mouvement. Les zoos et laboratoires des pays du Nord doivent être conscients que tant qu'ils exerceront et entretiendront une demande, ils constitueront la raison d'être du braconnage et du trafic.

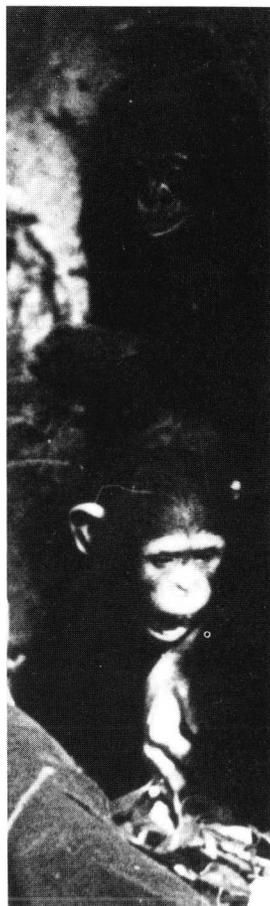
C'est au Zaïre que l'espèce doit être sauvée; c'est vers des centres de réacclimatation créés en Afrique que les sujets saisis doivent être dirigés; c'est dans des stations scientifiques zaïroises que doit se développer la recherche de pointe centrée sur le chimpanzé nain, espèce endémique au Zaïre. Nous en sommes d'autant plus convaincus que l'infrastructure et l'équipement scientifiques existent, et que des expériences de sauvetage sur place ont été couronnées de succès. La plus célèbre et la plus rigoureusement menée de ces tentatives et que COOLIDGE soi-même visita fut celle menée à la station scientifique de l'IRSAC (aujourd'hui IRSZ) à Mabali de 1952 à 1960 par Madame et le Docteur Jules MOUREAU, directeur du Centre (photos pp. 329, 338, 339, 340 et 390).

Dans le climat local au milieu de la végétation naturelle, les chances de survie dans une station d'accueil ou de réhabilitation sont bien plus considérables que dans l'hémisphère nord. Au lieu de piller les chimpanzés nains du Zaïre, au lieu de consentir des dépenses considérables pour aménager des pavillons de primates dans les pays du Nord, nous devons au contraire : aider les autorités et les institutions zaïroises à former du personnel et à aménager des centres de réhabilitation dans les ports et les aéroports pour y placer transitoirement les sujets saisis; relancer les stations scientifiques, spécialement celle de Mabali, installée dans l'aire de répartition naturelle du chimpanzé nain; soutenir les efforts pour délimiter des réserves forestières dans l'habitat naturel du chimpanzé nain.

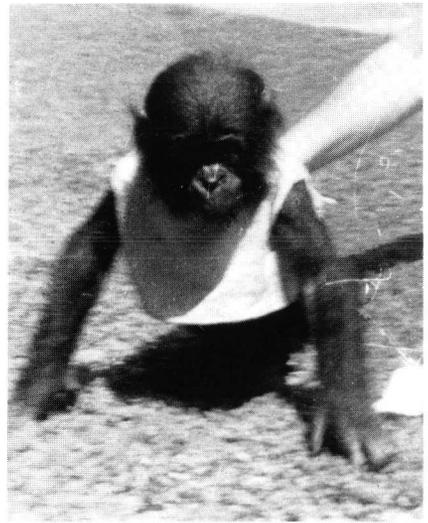
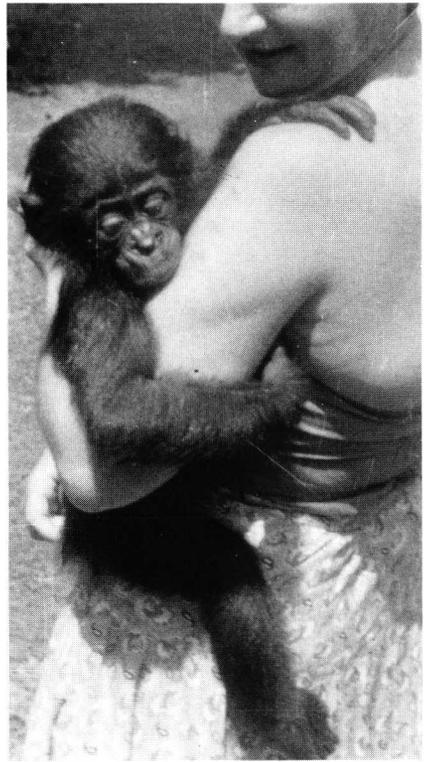
Le laboratoire d'éthologie et de psychologie animale de l'Institut de Zoologie de l'Université de Liège, qui se voue à l'étude du comportement des animaux sur le terrain, et n'envisage cette mission que dans le cadre d'une conservation active, est sensible à ces problèmes et souhaite contribuer à la recherche d'un nouvel esprit de coopération entre chercheurs du Nord et du Sud, et à la naissance d'un nouvel équilibre entre la recherche et la conservation. Recevant et hébergeant en nos laboratoires de nombreux stagiaires, chercheurs et cadres des institutions zaïroises (Université Nationale du Zaïre UNAZA, Institut Zaïrois de Conservation de la Nature IZCN, Institut de Recherche Scientifique du Zaïre IRSZ), dont nous assurons la formation post-graduée, nous pensons pouvoir jouer un rôle

positif. Les objectifs à atteindre sont que le chimpanzé nain soit effectivement protégé et que sa survie soit garantie dans des espaces suffisamment grands de son habitat naturel; que le centre de référence mondial pour la recherche scientifique centrée sur le chimpanzé nain, en ce comprise la mise en oeuvre de techniques de pointe en immunologie, cytogénétique, génétique moléculaire, soit organisé au Zaïre.

Le chimpanzé nain est une espèce propre au Zaïre, à qui incombe la lourde responsabilité d'assurer devant l'humanité la survie de cette espèce, partie du patrimoine mondial. La science quant à elle est par définition universelle; elle ne peut se passer d'échanges internationaux. Il ne serait que juste et moral que le développement d'une science zaïroise centrée sur le chimpanzé nain et le sauvetage de cette espèce endémique se fassent de concert et bénéficient l'une de l'autre avec l'appui de la communauté internationale.



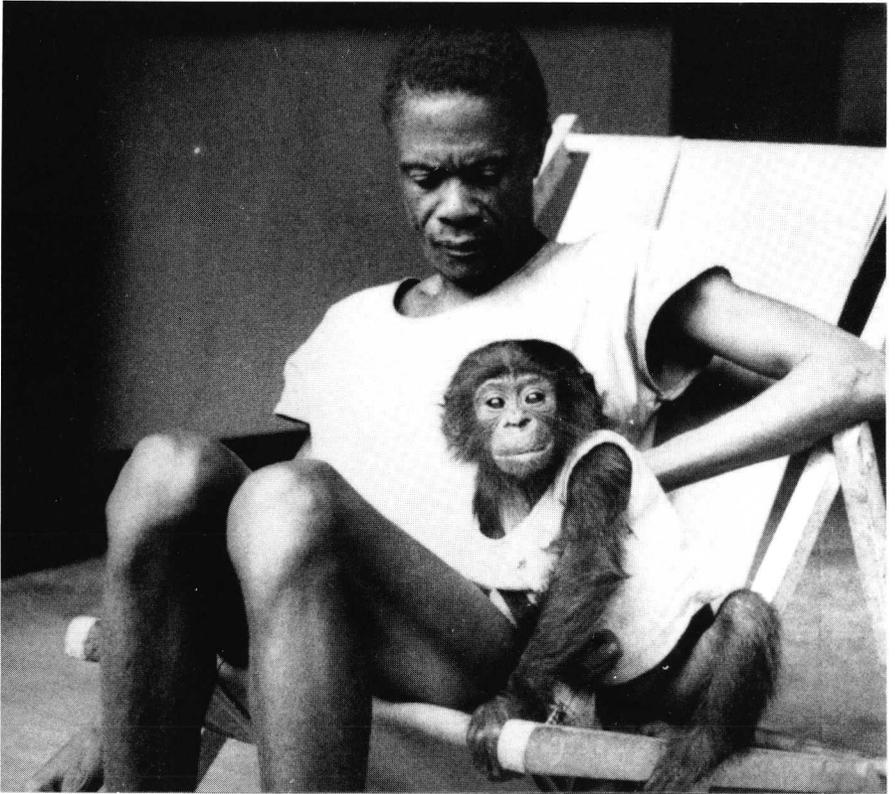
Comparaison du facies du chimpanzé noir femelle élevé à Mabali et d'un jeune chimpanzé commun *P. t. schweinfurtti*. Photo J. MOUREAU



Petite femelle élevée au biberon par Mme M. MOUREAU à Mabali en 1952-1960. Photo J. MOUREAU.



Un cas exemplaire de sauvetage et d'adoption d'un chimpanzé nain, riche d'enseignements, est celui réussi par Monsieur et Madame Moureau à Mabali de 1952 à 1960. Docteur en botanique, Jules Moureau avait été affecté à l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo INEAC et rejoignit son poste au printemps 1940. Il travailla comme phytopathologiste à Lwiro dans l'Est, de 1940 à 1951, puis exerça jusqu'en 1960 la direction de la station de Mabali de l'Institut pour la Recherche Scientifique au Congo IRSAC, dans la partie occidentale de la cuvette équatoriale, au bord du lac Tumba.



En 1952, des chasseurs apportent à la station un chimpanzé nain nouveau-né de sexe féminin; le cordon ombilical est encore humide...; ces chasseurs viennent d'abattre la mère de leurs flèches sans se rendre compte qu'elle portait un bébé. Mme Marika Moureau adopte celui-ci, le sauve, le soigne comme un bébé humain. Pendant huit mois, le petit enfant ne la quitte pas (voir photos pp. 338 et 339). A huit mois, la fillette est confiée pendant le jour à un travailleur de la station qui la surveille et l'escorte (voir photo ci-dessus); elle circule à son gré, excursionne dans la végétation naturelle, apprend à sélectionner sa nourriture d'appoint; le soir, elle rentre à la maison. Parfaitement intégrée à la famille humaine et adaptée au climat et au milieu, elle se développe et grandit harmonieusement. Cette situation est célèbre en brousse et alentours et parmi tous les scientifiques de passage à la station; Coolidge en a été le témoin intéressé. Plus âgée, la fillette loge dans une case particulière dans une animalerie abritant aussi d'autres animaux, notamment des colobes. Tous, de jour, circulent librement, vont et viennent, entre la station et la forêt. A chacun est affecté un surveillant-soigneur. Après le retour de Mr et Mme Moureau en Europe en 1960, ce mode de vie s'est poursuivi sans heurt pour la jeune femelle et on a l'assurance qu'en 1972, soit à l'âge de 18 ans, elle régnait encore à Mabali. Ces souvenirs ont été recueillis auprès de Mme et Mr Moureau qui nous ont aimablement prêté les photos illustrant ces pages, et à qui nous exprimons nos remerciements.

Cette expérience est la preuve qu'avec les soins attentifs requis, Mabali est le lieu tout indiqué pour l'acclimatation de chimpanzés nains en station de recherche ou pour la réhabilitation et la réinsertion en forêt de sujets sauvés du trafic ou ramenés de captivité.